

DU CONTRAT ENTRE GÉNÉRATIONS

L'éditorial d'Hugues de Jouvenel

Lors de la campagne présidentielle française, le candidat François Hollande s'était engagé à proposer « un contrat de génération pour permettre l'embauche par les entreprises, en contrat à durée indéterminée, de jeunes, accompagnés par un salarié plus expérimenté qui serait ainsi maintenu dans l'emploi jusqu'à son départ à la retraite ».

L'objectif, sans doute, était louable pour la France, qui souffre depuis si longtemps d'un sous-emploi endémique¹, celui-ci frappant tout particulièrement les jeunes et les seniors. Je ne peux donc que saluer l'initiative de son gouvernement d'avoir présenté, dès le mois de septembre — dans un contexte de croissance économique nulle, de chômage record et d'inquiétude générale — une première esquisse de ce pacte générationnel. Mais de son affichage à sa mise en œuvre, nombreux seront les obstacles à surmonter, la politique de la carotte et du bâton, qui fut longtemps celle de l'État en France vis-à-vis des entreprises, n'ayant plus aujourd'hui la même efficacité : les unes, très largement mondialisées, ignorant de plus en plus les frontières ; les autres étant déjà dans une situation si précaire qu'il ne faudrait pas trop les bousculer...

La situation économique et sociale en France n'est, en effet, guère plus florissante que dans nombre d'autres pays européens, singulièrement ceux du Sud, comme le montre dans sa tribune mensuelle Jean-François Drevet. L'INSEE, qui vient de publier les résultats de sa dernière enquête sur les revenus fiscaux et sociaux², montre ainsi que le niveau de vie, en France, a baissé ou stagné entre 2009 et 2010 (bien que, cette année-là, fût enregistrée une légère reprise économique) pour pratiquement toutes les catégories de population, hormis les plus aisées, et que la plupart des indicateurs d'inégalités sont à la hausse, comme également le taux de pauvreté (monétaire).

À tort ou à raison, les Français, très majoritairement, ont le sentiment que leurs conditions de vie se dégradent encore. Ils sont nombreux à considérer être victimes d'une détérioration de leurs conditions de vie et à anticiper une longue période de « vaches maigres ». Ils ont sans doute raison et quelques-uns, faisant de la maigreur une vertu, s'affranchissent du « toujours plus » pour s'orienter peut-être vers des modes de vie plus frugaux. Ainsi voyons-nous aujourd'hui, grâce au travail de veille qu'effectue

1. Voir mon éditorial « Le défi de l'emploi », *Futuribles*, n° 382, février 2012.

2. BURRICAND Carine, HOUDRÉ Cédric et SEGUIN Éric, « Les niveaux de vie en 2010 », *INSEE Première*, n° 1 412, septembre 2012 (Institut national de la statistique et des études économiques).

*l'association Futuribles International*³, s'amorcer, notamment chez les jeunes, de nouvelles tendances, par exemple, dans la consommation des ménages et le tribut que certains semblent prêts à payer (à moins qu'ils n'y soient, pour cause de revenu, condamnés), pour préserver l'écosystème, préparer l'avènement d'une autre économie, peut-être celle de la fonctionnalité⁴, voire d'un nouveau contrat social.

Vue de cette manière, la période que nous traversons ne serait pas celle d'une crise économique et sociale comme nous en avons déjà connu, mais celle d'une rupture beaucoup plus radicale d'où pourraient surgir bien des futurs possibles, que nous n'osons imaginer tant ils échappent à la manière de penser qui est, aujourd'hui, considérée comme sérieuse et raisonnable car fondée sur notre histoire. Mais si celle-ci ne se répète pas, force est néanmoins de constater qu'elle nous lègue un lourd héritage : celui évidemment de la dette publique mais aussi celui d'un vieillissement démographique inéluctable dont nous avons sans doute sous-estimé les conséquences.

Dans le cadre de l'étude que nous avons lancée sur « la solidarité à l'épreuve du vieillissement démographique », nous venons d'actualiser le travail réalisé en 1995 par l'Observatoire démographique européen, pour le compte de la Commission européenne, sur les « effets propres » (ceux résultant de la seule déformation de la pyramide des âges) du

*vieillesse sur les systèmes européens de protection sociale*⁵. Nous avons, en effet, été frappés de voir combien les projections alors établies, notamment pour la France, s'avéraient justes et la méthode, pas moins robuste que celle utilisée par le Conseil d'orientation des retraites dont les simulations reposent sur des hypothèses de croissance économique et d'emploi, à nos yeux, peu crédibles.

Ce travail d'actualisation révèle le caractère cruel des arbitrages à opérer entre les générations si l'on veut pouvoir faire face à l'augmentation tendancielle des dépenses de santé, de retraite et à celles de la dépendance. Je ne doute pas que si le contrat de génération permettait de créer en cinq ans, comme l'espère le gouvernement, 500 000 emplois de jeunes et de maintenir autant de seniors en emploi, cela contribuerait opportunément à améliorer la situation. Mais le pari sans conteste est osé et, à supposer qu'il soit gagné, la mesure demeurera néanmoins insuffisante pour préserver le lien social et assurer l'avenir des solidarités.

Ainsi restent donc pendantes la question des solidarités ou conflits entre générations, et celle de la capacité de la France à assurer à ses vieux des conditions de revenus et de vie satisfaisantes (du reste utiles pour dynamiser la demande intérieure), tout en permettant aux jeunes de sortir de la situation désespérante que nombre d'entre eux connaissent aujourd'hui. ■

3. Site Internet <http://www.futuribles.com>.

4. Voir BOURG Dominique et BUCLET Nicolas, « L'économie de fonctionnalité. Changer la consommation dans le sens du développement durable », *Futuribles*, n° 313, novembre 2005, p. 27-37.

5. CALOT Gérard et CHESNAIS Jean-Claude (sous la dir. de), *Le Vieillesse démographique dans l'Union européenne à l'horizon 2050. Une étude d'impact*, Paris : Futuribles International (Travaux et recherches de prospective, n° 6), octobre 1997.